

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**, suite à l'adoption du premier projet de règlement numéro 2012-319 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262, une assemblée publique de consultation a lieu en date du 5 mars 2012, à 19 h 00, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, et dûment convoquée par avis public en date du 22 février 2012.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de l'assemblée publique
2. Présentation du projet de règlement
3. Période de questions et commentaires
4. Clôture de l'assemblée publique

**1. Ouverture de l'assemblée publique**

- Mot de bienvenue

Monsieur le maire Yvon Lafond informe le but de cette assemblée publique de consultation.

- Explication des étapes

**2. Présentation du projet de règlement**

Présentation du projet de règlement numéro 2012-319 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

Le maire demande au directeur général et secrétaire-trésorier René Roy de présenter le projet de règlement et explique en résumé qu'elles sont les modifications qui seront apportées dans le règlement de zonage, soit :

Il a pour objet de modifier la zone de réserve 150-ZR dans le secteur de la rue Du Tremblay en une affectation résidentielle et en contrepartie, d'intégrer une partie de l'affectation résidentielle au sud de la rue Saint-Ignace dans une zone de réserve 132-ZR ainsi que le projet de règlement de zonage numéro 2012-319 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

La grille de spécifications de la zone 150-ZR est modifiée par le zone 150-R en y autorisant les habitations unifamiliales et bifamiliales (maximum 2 logements); la zone 152-ZR est agrandie vers le nord en incluant une partie de la zone 131-R qui est réduite en conséquence.

Le projet de règlement de zonage contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

**3. Période de questions et commentaires**

Aucune intervention.

**4. Clôture de l'assemblée publique**

Monsieur le maire Yvon Lafond déclare la levée de l'assemblée publique à 19 h 05.

---

Yvon Lafond  
Maire

---

René Roy  
Directeur général et secrétaire-trésorier